#### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT Indre-et-Loire

# PROCES-VERBAL DE LA COMMUNE DE BOURNAN

~~~

#### séance du 15 décembre 2020

L 'an deux mil vingt et le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Charlie GILLET, Maire.

#### Nombres de membres :

Afférent au conseil municipal: 11

En exercice: 11

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Présents: Mmes HODIMONT-PARINET, LEDAY et ROBIN et MM. BOYER, CHAU-

VREAU, FOURRIER, GILLET, JALLET, LHERITIER, RABOTEAU et VILLION

Absents excusés: M. FOURRIER

Secrétaire de séance : Florent CHAUVREAU

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage : 11 décembre 2020

Le PV du 20 octobre 2020 est approuvé

### <u>2020-12-01 : DECISION MODIFICATIVE CHAPITRE 012 CHARGES DU PERSONNEL</u> ET FRAIS ASSIMILES

M. Gillet informe le conseil municipal qu'il n'a pas été prévu suffisamment de crédit au chapitre 012 « charges du personnel ».

Il propose la décision modificative suivante :

#### Chap 012:

D. 6411 personnel titulaire  $+700 \in$  D. 6455 cotisations pour assurance  $+335 \in$ 

Chap 65 autres charges

D. 6541 créances admises en non-valeur - 1 035 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

• APPROUVE la décision modificative proposée ci-dessus.

## <u>2020-12-02</u>: <u>DECISION MODIFICATIVE CHAPITRE 014 ATTENUATION DE PRODUIT</u>

M. Gillet informe le conseil municipal qu'il n'a pas été prévu suffisamment de crédit au chapitre 014 « atténuations de produits ». Le montant du dégrèvement jeunes agriculteurs est plus élevé cette année.

Il propose la décision modificative suivante :

#### Chap 014:

D. 7391171 dégrèvement jeunes agriculteurs + 155 €

Chap 65 autres charges

D. 6541 créances admises en non-valeur - 155 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

• APPROUVE la décision modificative proposée ci-dessus.

#### 2020-12-03: SUPPRESSION DE LA REGIE MANIFESTATIONS COMMUNALES

M. Gillet informe le conseil municipal que la mairie a une régie « manifestations communales ». Elle avait été créée dans le cadre des « sorties carrioles » en 2015.

Cette régie n'a servi qu'une fois.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

• **DECIDE** de supprimer la régie manifestations communales.

### <u>2020-12-04 : MISE EN SÉ</u>CURITÉ

Les cloches de l'église risquent de tomber. Un expert de la DRAC est venu contrôler. Une des 2 cloches et l'église sont classées au titre des monuments historiques, ce qui permettra de bénéficier d'une subvention.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, le plus urgent est de descendre les cloches. Trois entreprises spécialisées doivent venir et nous faire un devis.

Dans un 2<sup>e</sup> temps, il serait utile de rénover le beffroi.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

<u>1/ site internet</u> : M. Villion présente le site internet. La population pourra être informée fin janvier 2021 de la mise en service du site.

<u>2/ fontaine des Joudelins</u>: M. Lhéritier fait part de l'avancement des travaux concernant la remise en état de la fontaine des Jourdelins. Il faudrait abattre et vendre les peupliers.

<u>3/ cantine</u>: M. Gillet fait part de problèmes à la cantine de Bournan, notamment avec un enfant. Les parents seront convoqués.

#### RAPPEL DES AFFAIRES DU 15 DECEMBRE 2020

2020-12-01 : DM 012 2020-12-02 : DM 014

2020-12-03 : Suppression régie manifestations communales

2020-12-04 : mise en sécurité

#### **EMARGEMENT**:

| BOYER Yves       | CHAUVREAU Florent  | FOURRIER Florent | HODIMONT-<br>PARINET Pauline |
|------------------|--------------------|------------------|------------------------------|
| GILLET Charlie   | JALLET Jean-Pierre | LEDAY Barbara    | LHERITIER Michel             |
| RABOTEAU Fabrice | ROBIN Mélanie      | VILLION Didier   |                              |